



Direction de la Jeunesse et des Sports
Sous-Direction de l'Action Sportive
Service du Sport de Proximité

2025 DJS 6 Subventions (18 300 euros) à quatre clubs sportifs (dont un avenant 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs) (6e)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris s'est engagée à organiser des Jeux sobres et durables, en veillant à ce qu'ils soient bénéfiques pour les Parisiennes et les Parisiens. Ces Jeux ont été conçus comme un véritable accélérateur des politiques publiques locales, contribuant également à la construction métropolitaine. En accueillant les Jeux olympiques et paralympiques de 2024, la Ville a montré que la France est une nation pour laquelle le sport représente un outil d'émancipation et d'apprentissage de la vie. Cette vision ambitieuse a conduit à l'élaboration des 20 mesures du programme Héritage « Transformations Olympiques », dévoilé en 2019.

Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 laisseront un héritage durable, fruit d'un travail collectif où la Ville de Paris a joué un rôle majeur, en collaboration constante avec ses partenaires et les associations parisiennes. Cet héritage ne se limite pas aux infrastructures ou à l'événement en soi, mais se concrétise également par la manière dont l'activité physique et sportive devient un vecteur toujours plus fort d'épanouissement et de cohésion sociale. Le lien avec les associations sportives est à ce titre essentiel et participe pleinement aux politiques éducatives, sanitaires et sociales. Pour cette raison, la Ville souhaite réaffirmer son soutien aux acteurs du sport quotidien et son engagement pour la pratique sportive, véritable pilier de son action.

Les associations et les clubs sportifs sont en effet les principaux moteurs de ces politiques publiques auprès des usagers. La Ville de Paris soutient le développement de leurs projets sportifs et éducatifs et garantit leur pérennité par l'octroi de subventions annuelles de fonctionnement ainsi qu'au travers de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO - au nombre de 129 en 2024) recensant les actions que la Ville entend soutenir par le biais de la subvention versée. Ces conventions, signées pour une durée maximale de 3 ans, permettent de renforcer les liens entre la Ville de Paris et ses partenaires associatifs. Cette démarche facilite la concertation et contribue à promouvoir au mieux leurs disciplines respectives sur le territoire parisien.

Ce soutien vise tout particulièrement à favoriser le développement du sport à l'adresse des personnes qui en sont le plus éloignées notamment les publics féminins, seniors et en situation de handicap. En outre, ces financements permettent d'appuyer les actions à visée sociale, de formation, à destination de jeunes enfants et les associations développant leur action au sein de quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Enfin, la Ville de Paris entend impliquer les clubs et associations sportives dans les valeurs de tolérance et de protection de l'environnement qu'elle promeut, notamment en les engageant à former leurs éducateurs en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et à adapter leur pratique pour ne plus avoir recours à des plastiques à usage unique dans leur activité.

Le projet de délibération soumis à notre assemblée concerne l'aide aux associations sportives dont l'action s'exerce au bénéfice des usagères et des usagers du 6^e arrondissement de Paris.

La détermination du montant des subventions, tient compte des actions proposées, ainsi que du nombre de licencié.e.s y participant. La réforme des critères d'attribution des subventions, votée au Conseil de Paris (2009 DJS 162) en février 2009, a instauré certains critères additionnels (+ 0,50 euros par licencié.e) à la subvention théorique de base (13 euros par licencié.e) :

- Promotion de la pratique sportive des femmes ;
- Promotion de la pratique sportive des personnes en situation de handicap ;
- Promotion de la pratique sportive des seniors ;
- Promotion des actions à visée sociale, de formation ou visant les jeunes enfants ;
- Actions du club dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (ou participation au dispositif « Réduc-sport »).

Un critère pondérateur (- 7 euros par licencié.e) est pris en compte pour les associations dont la trésorerie est jugée suffisante (un an de trésorerie ou lorsque l'excédent comptable est supérieur à la subvention de l'année précédente). Les montants proposés ont fait l'objet d'une concertation préalable avec la mairie de l'arrondissement concerné.

Je vous prie de m'autoriser à engager les subventions annuelles de fonctionnement pour un montant total de 18 300 euros dont la répartition est la suivante :

Associations signataires d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs :

- Jeunesse Sportive et Culturelle Pitray-Olier (proposant le football) pour 14 000 euros

Associations investies localement pour le développement de la pratique sportive (associations qui ne sont pas en CPO) :

- Volley 6 (propose la pratique du Volley-ball) pour 1 650 euros

- Club 608 d'Échecs de Paris Saint Louis (propose la pratique des Échecs) pour 1 000 euros

- Association sportive de l'université Panthéon Assas Paris 2 (propose une pratique multisports) pour 1 650 euros

Cela représente donc un montant total de 18 300 euros attribué pour les quatre associations sportives de ce projet de délibération.

Je vous prie également de m'autoriser à signer l'avenant 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs, annexé au présent projet, intégrant les actions à mener en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, ainsi que les actions visant à supprimer l'usage de plastiques à usage unique dans les activités sportives, pour l'association suivante :

- Jeunesse Sportive et Culturelle Pitray-Olier

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

FICHE DE PRESENTATION

JEUNESSE SPORTIVE ET CULTURELLE PITRAY OLIER

Numéro SIMPA : 287

66 rue d'Assas - _ 75006 Paris

I – PRESENTATION GENERALE

Objet du partenaire :

dvt par l'emploi rationnel de l'éducation physique des sports et des activités culturelles éducation et formation physique

Secteurs d'activité : Culture & Arts, Sport, Education & formation

Public(s) visé(s) : Tous

Intitulé de la demande :

Demande de Subvention annuelle au titre de l'action sportive

Montant de la subvention demandée par le partenaire : 25000 €

Personnes bénéficiaires : tous les membres de l'association

Contact pour le suivi de cette demande : Laurence MOUTERDE contact@le-po.com Téléphone : 0603489092

Descriptif synthétique du projet :

cf docupents à part

Objectifs du projet :

fonctionnement annuel sur formations des équipes et aides financières aux familles comme chaque année dans le cadre de la convention d'objectifs

Dates de réalisation : Du au

Moyens humains mobilisés :

Autres éléments pertinents :

II – PRESENTATION JURIDIQUE DU PARTENAIRE

Forme juridique : Association

Date de création : 30/11/1901

Numéro de déclaration à la Préfecture : 00000142

Dernières modifications : 17/11/2017

Numéro SIRET : 77566455000016

Partenaire reconnu d'utilité publique :

Président : M SEBASTIEN PAILLER

Responsable :

Trésorier :

Conventions avec la Ville ou le Département : Oui

Agréments et licences :

Type	Attribué par	Attribué le

III – PRESENTATION FINANCIERE DU PARTENAIRE

Analyse des comptes de résultats du partenaire :

	Produits	Charges	Résultat
2025			
2024			

Analyse financière de la demande de subvention :

Coût de l'action à subventionner : €

Montant de la subvention proposée : 14 000 €

N° Délibération	Numéro dossier	Objet	Entité instructrice	Elu/Autorité	Montant (€)
--------------------	-------------------	-------	------------------------	--------------	----------------

	2025_04653	Demande de Subvention annuelle au titre de l'action sportive	la direction de la jeunesse et des sports	Monsieur Pierre RABADAN	25000€ (Demandé)
--	------------	--	---	-------------------------	-------------------

Le budget prévisionnel s'établit comme suit :

IV – MODALITES DE CONTROLE D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

Contrôle du bien fondé et dimensionnement de la subvention :

Passation d'une convention :

Intitulé de la subvention :

Modalités de versement :

Indicateurs et méthodes d'évaluation prévus : % des familles aidées et nombre de formations

Contrôle à posteriori :

V –SUBVENTIONS ANTERIEURES DE LA VILLE DE PARIS

N° Délibération	Numéro dossier	Objet	Entité instructrice	Elu/Autorité	Montant (€)
2024 DJS 6	2024_04879	Demande de Subvention annuelle au titre de l'action sportive	la direction de la jeunesse et des sports	Monsieur Pierre RABADAN	14000€ (Voté)
2024 DJS 82	2024_05863	Demande de Subvention annuelle au titre de la Jeunesse	la direction de la jeunesse et des sports	Madame Hélène BIDARD	4000€ (Voté)
2023 DJS 6	2023_03567	Subvention de fonctionnement au titre de l'action sportive	la direction de la jeunesse et des sports	Monsieur Pierre RABADAN	12000€ (Voté)
2023 DJS 76	2023_03568	Demande de Subvention au titre de la jeunesse	la direction de la jeunesse et des sports	Madame Hélène BIDARD	4000€ (Voté)

Référent VSS de la structure			
Nom	prénom	N° téléphone :	mail :
Pornin	Christian	0616981410	christianpornin@sfr.fr

	présentation précise de l'action réalisée	nombre de personnes touchées	date de réalisation
actions VSS	Forum de discussions en séjours	30	23/10/2024
actions VSS spécifique mineurs			
formations			
sensibilisations	Forum de discussions en séjours		
référent VSS			

7. Promouvoir des actions de lutte contre les violences sexuelles et sexistes (actions de formation, prévention)	Prévention et Sensibilisation lors des séjours vacances de la Toussaint.
---	--

Référent du club pour la lutte contre les violences sexuelles et sexistes
 NOM : Pornin Christian e-mail : christianpornin@sfr.fr téléphone :0616981410

FICHE DE PRESENTATION

VOLLEY 6

Numéro SIMPA : 264

4 rue de Logelbach - 75017 Paris

I – PRESENTATION GENERALE

Objet du partenaire :

l'association a pour objet la pratique, la promotion et le développement du volley-ball

Secteurs d'activité : Sport

Public(s) visé(s) : Jeunes, Adultes, Hommes, Femmes

Intitulé de la demande :

Demande de subvention 2024/2025 VOLLEY6

Montant de la subvention demandée par le partenaire : 3000 €

Personnes bénéficiaires : - Plus de 200 adhérents dont plus de 100 jeunes
- 55% de femmes environ
- 98% adhérents parisiens ; 2% région parisienne
- 17 équipes dont 10 équipes jeunes
- Age des adhérents de 8 à 64 ans

Contact pour le suivi de cette demande : Cécile Palandre bureau@volley6.fr Téléphone : 0634983534

Descriptif synthétique du projet :

- formation continue des éducateurs et encadrants ; passage de diplôme et intégration de stagiaires?
- participation des équipes jeunes dans un maximum de coupes et championnat?
- intégration de nouveaux outils informatiques et de nouvelles expertises sportives et éducatives mais également financières et administratives

Objectifs du projet :

- Continuer d'augmenter la qualité de notre filière jeunes afin de créer une passerelle vers les équipes seniors.?
- Renforcer la formation et l'encadrement en particulier à l'Ecole de Volley et chez les jeunes?
- Développer encore les compétences internes pour l'arbitrage, la marque, l'encadrement des jeunes?

- Professionnaliser notre gestion en intégrant de nouveaux outils et de nouvelles compétences au sein du Bureau et du Conseil d'Administration pour faire progresser le club dans sa gestion administrative et sportive

Dates de réalisation : Du au

Moyens humains mobilisés :

Autres éléments pertinents :

II – PRESENTATION JURIDIQUE DU PARTENAIRE

Forme juridique : Association

Date de création : 26/09/1984

Numéro de déclaration à la Préfecture : 69734

Dernières modifications : 03/07/2024

Numéro SIRET : 79245958800028

Partenaire reconnu d'utilité publique :

Président : Mme Lucie Kaminski

Responsable :

Trésorier :

Conventions avec la Ville ou le Département : Non

Agréments et licences :

Type	Attribué par	Attribué le

III – PRESENTATION FINANCIERE DU PARTENAIRE

Analyse des comptes de résultats du partenaire :

	Produits	Charges	Résultat
2025			
2024			

Analyse financière de la demande de subvention :

Coût de l'action à subventionner : €

Montant de la subvention proposée : 1 650 €

N° Délibération	Numéro dossier	Objet	Entité instructrice	Elu/Autorité	Montant (€)
	2025_06562	Demande de subvention 2024/2025 VOLLEY6	la direction de la jeunesse et des sports	Monsieur Pierre RABADAN	3000€ (Demandé)

Le budget prévisionnel s'établit comme suit :

IV – MODALITES DE CONTROLE D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

Contrôle du bien fondé et dimensionnement de la subvention :

Passation d'une convention :

Intitulé de la subvention :

Modalités de versement :

Indicateurs et méthodes d'évaluation prévus : A fin Octobre 2024, l'association Volley6 compte déjà 225 membres dont 114 jeunes. Cette subvention est très importante bien que ne représentant pas plus de 5% du budget prévisionnel.?

L'objectif est de poursuivre et développer l'éducation et la formation des jeunes en particulier avec de nouveaux éducateurs formés et diplômés.

Contrôle à posteriori :

V –SUBVENTIONS ANTERIEURES DE LA VILLE DE PARIS

N° Délibération	Numéro dossier	Objet	Entité instructrice	Elu/Autorité	Montant (€)
2024 DDCT 46	2024_05248	FSF06 - FAL site de festivités du 6e arrondissement durant l'été2024	la direction de la démocratie, des citoyen.nes et des territoires	Monsieur Emmanuel GREGOIRE	1500€ (Voté)
2024 DJS 6	2024_04572	Demande de subvention	la direction de la jeunesse et des	Monsieur Pierre RABADAN	1900€ (Voté)

		2023/2024 VOLLEY6	sports		
2023 DJS 6	2023_02041	Demande de subvention 2022- 2023	la direction de la jeunesse et des sports	Monsieur Pierre RABADAN	1900€ (Voté)

FICHE DE PRESENTATION

CLUB 608 D'ÉCHECS DE PARIS

Numéro SIMPA : 17497

22 rue Emeriau - 75015 Paris 15e

I – PRESENTATION GENERALE

Objet du partenaire :

pratiquer cette discipline sportive sous des formes diverses et variées; la partie entre joueurs du club ou d'autres clubs; l'organisation de manifestations échiquiennes, tournois, opens, simultanées; l'apprentissage aux débutants; la formation des jeunes ; les cours pour adultes

Secteurs d'activité : Vie et animation locale, Sport

Public(s) visé(s) : Tous

Intitulé de la demande :

Participation aux Championnats de France d'Échecs par équipe Mixte et Féminine en 2024 / 2025.

Montant de la subvention demandée par le partenaire : 2000 €

Personnes bénéficiaires : N1 Mixte : l'équipe est composée de 10 joueurs (dont 2 joueuses).
N1 Féminine : 8 équipes composées chacune de 4 ou 5 joueuses sont sélectionnées dont de 3 clubs parisiens.

Contact pour le suivi de cette demande : Patrick VIGNA patrick.vigna@club608echecs.com Téléphone : 0754369081

Descriptif synthétique du projet :

L'équipe de N1 Mixte doit se déplacer près de Potiers (en février 2025) et à Nantes (en mars 2025).? Les ressources financières limitées du Club ne permettent pas d'assurer entièrement les frais de déplacements et d'hébergements occasionnés par ces rencontres.? La rencontre de la N1F est prévue en mai 2025 sur 2 jours. Le club organisateur doit inviter les participantes à un dîner, leur offrir à chacune un souvenir. Il prend à sa charge les frais d'arbitrage, de mise à disposition de la salle de jeux,....

Objectifs du projet :

Chaque saison sportive, d'octobre à avril, plus de 15 000 compétiteurs disputent les interclubs de la FFE, par équipe de 6 à 8 joueurs ou joueuses, dans des divisions départementales, régionales ou nationales. Le TOP

16 Mixte est la plus haute division nationale et la N1 Féminine est la dernière marche avant le TOP 12 Féminine, plus haute division nationale des équipes féminines.? L'équipe N1 mixte du Club 608 d'Échecs de Paris a l'objectif de rejoindre le TOP 16 Mixte.? L'équipe Féminine N1F du Club 608 d'Échecs de Paris s'est maintenu dans ce groupe très sélectif et participe à nouveau à ce niveau de la compétition en mai 2025. ? Pour développer les Échecs au Féminin, le Club 608 d'Échecs de Paris a proposé à la FFE d'organiser cette compétition dans Paris.

Dates de réalisation : Du 2025-02-01 00:00:00.0 au 2025-05-11 00:00:00.0

Moyens humains mobilisés : Le Club 608 d'Échecs de Paris a aussi inscrit les joueurs de la N1 Mixte a la coupe des Entreprises d'ile de France pour avoir un entrainement régulier.? Les membres de l'équipe féminine ont elles aussi l'occasion de rejoindre d'autres équipes pour jouer toute l'année. ?

Depuis avril 2023, le Club 608 d'Échecs de Paris a déjà organisé dans cette salle 13 Tournois homologues par la FFE.? A chaque fois, les tournois sont complets (max 84 participants). Les joueurs apprécient la qualité de l'organisation et reviennent : + 1 000 joueurs ont déjà participé à un de nos tournois dans cette salle.

Autres éléments pertinents :

II – PRESENTATION JURIDIQUE DU PARTENAIRE

Forme juridique : Association

Date de création : 30/08/1999

Numéro de déclaration à la Préfecture : 751P143911

Dernières modifications : 03/10/2023

Numéro SIRET : 51227777300036

Partenaire reconnu d'utilité publique :

Président : M PATRICK VIGNA

Responsable :

Trésorier :

Conventions avec la Ville ou le Département : Non

Agréments et licences :

Type	Attribué par	Attribué le
------	--------------	-------------

--	--	--

III – PRESENTATION FINANCIERE DU PARTENAIRE

Analyse des comptes de résultats du partenaire :

	Produits	Charges	Résultat
2025			
2024			

Analyse financière de la demande de subvention :

Coût de l'action à subventionner : €

Montant de la subvention proposée : 1 000 €
--

N° Délibération	Numéro dossier	Objet	Entité instructrice	Elu/Autorité	Montant (€)
	2025_06272	Participation aux Championnats de France d'Échecs par équipe Mixte et Féminine en 2024 / 2025.	la direction de la jeunesse et des sports	Monsieur Pierre RABADAN	2000€ (Demandé)

Le budget prévisionnel s'établit comme suit :

IV – MODALITES DE CONTROLE D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

Contrôle du bien fondé et dimensionnement de la subvention :

Passation d'une convention :

Intitulé de la subvention :

Modalités de versement :

Indicateurs et méthodes d'évaluation prévus : N1 Mixte : classement de l'équipe du Club 608 d'Échecs de Paris ; impacts sur le nombre de licenciés pour la saison sportive prochaine.? N1 Féminine : classement des 3 équipes de Paris ; évolution du taux de féminisation dans les clubs d'échecs de Paris.

Contrôle à posteriori :

V -SUBVENTIONS ANTERIEURES DE LA VILLE DE PARIS

N° Délibération	Numéro dossier	Objet	Entité instructrice	Elu/Autorité	Montant (€)
2024 DJS 6	2024_04747	Participation aux Championnats de France d'Échecs par équipe Mixte et Féminine en 2023 / 2024.	la direction de la jeunesse et des sports	Monsieur Pierre RABADAN	1000€ (Voté)
2023 DJS 6	2023_01855	Participation aux Championnats de France d'Échecs par équipe Mixte et Féminine en 2022 / 2023.	la direction de la jeunesse et des sports	Monsieur Pierre RABADAN	1000€ (Voté)

FICHE DE PRESENTATION

ASSOCIATION SPORTIVE DE L'UNIVERSITE PANTHEON ASSAS PARIS 2

Numéro SIMPA : 269

12 PLACE du Panthéon - _ 75005 Paris

I – PRESENTATION GENERALE

Objet du partenaire :

offre d'activités, manifestations et stages en complément de celles du SUAPS (service universitaire des activités physiques et sportives); organiser et favoriser la participation des étudiants de l'université aux compétitions de la Fédération Française du Sport Universitaire FFSU

Secteurs d'activité : Sport

Public(s) visé(s) : Jeunes, Adultes

Intitulé de la demande :

subvention Association Sportive

Montant de la subvention demandée par le partenaire : 1750 €

Personnes bénéficiaires : potentiellement les 18000 étudiants de l'Université, tranche d'âge 18 à 25
En priorité les 3500 étudiants inscrits au service des sports

Contact pour le suivi de cette demande : Yannis Thomas yannisthomas10@gmail.com Téléphone : 0622223593

Descriptif synthétique du projet :

cf fiche

Objectifs du projet :

Maintenir le nombre de licenciés.? 630
Maintenir la licence gratuite?
Promouvoir le sport féminin et augmenter le pourcentage de pratiquant?
Continuer à dynamiser notre association (voir l'ensemble de nos actions sur la fiche jointe) en augmentant les projets entre nos sections.

Dates de réalisation : Du au

Moyens humains mobilisés :

Autres éléments pertinents :

II – PRESENTATION JURIDIQUE DU PARTENAIRE

Forme juridique : Association

Date de création : 19/11/1973

Numéro de déclaration à la Préfecture : 731351

Dernières modifications : 18/11/2024

Numéro SIRET : 30058852200015

Partenaire reconnu d'utilité publique :

Président : M Jean-François CESARO

Responsable :

Trésorier :

Conventions avec la Ville ou le Département : Non

Agréments et licences :

Type	Attribué par	Attribué le

III – PRESENTATION FINANCIERE DU PARTENAIRE

Analyse des comptes de résultats du partenaire :

	Produits	Charges	Résultat
2025			
2024			

Analyse financière de la demande de subvention :

Coût de l'action à subventionner : €

Montant de la subvention proposée : 1 650 €

N° Délibération	Numéro dossier	Objet	Entité instructrice	Elu/Autorité	Montant (€)
	2025_03554	subvention Association Sportive	la direction de la jeunesse et des sports	Monsieur Pierre RABADAN	2000€ (Demandé)

Le budget prévisionnel s'établit comme suit :

IV – MODALITES DE CONTROLE D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

Contrôle du bien fondé et dimensionnement de la subvention :

Passation d'une convention :

Intitulé de la subvention :

Modalités de versement :

Indicateurs et méthodes d'évaluation prévus : le nombre de licenciés 630?
le nombre de licences féminines et le pourcentage des répartitions entre les hommes et les femmes?
le nombre d'actions engagés par les professeurs?
le nombre de qualifiés aux championnats de France Universitaire

Contrôle à posteriori :

V – SUBVENTIONS ANTERIEURES DE LA VILLE DE PARIS

N° Délibération	Numéro dossier	Objet	Entité instructrice	Elu/Autorité	Montant (€)
2024 DJS 6	2024_03744	subvention Association Sportive	la direction de la jeunesse et des sports	Monsieur Pierre RABADAN	1750€ (Voté)
2023 DJS 6	2023_01775	Développer la pratique Sportive à l'Université Paris 2 Panthéon Assas	la direction de la jeunesse et des sports	Monsieur Pierre RABADAN	1750€ (Voté)

